



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

## Objet : convocation du Conseil Municipal

Le 09 décembre 2022,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

**J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :**

**Mardi 13 décembre 2022 à 18h30**  
**Salle du Conseil Municipal**

### **L'ordre du jour sera le suivant :**

1. Désignation secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance précédente (liste des délibérations votées : article L2121-25 du CGCT)
3. **Ressources Humaines :**
  - Modifications du Tableau des effectifs (suppressions de 2 postes de catégorie C et création d'un poste de catégorie B)
4. **Finances :**
  - Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 (Budget principal et budget eau et assainissement)
  - Valeur surtaxe 2023 budget eau et assainissement
  - Fonds de concours CCPV 2022
  - Taux de reversement de la Taxe d'Aménagement
5. **Affaires foncières :**
  - Cession d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public routier, située 68 rue du lavoir, hameau de l'Eclou, à St Julien.
  - Cession d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public routier, située 65 impasse des vignes, hameau Les Peyres, à St Julien.
  - Rétrocession à la Commune de la parcelle correspondant à l'impasse du clos du loup, pour intégration au domaine public routier communal.

.../...

**6. Parc naturel régional du Verdon :**

- Sollicitation du Parc Naturel Régional du Verdon pour la protection du biotope des anciens tunnels d'adduction d'eau du bas-Verdon

**7. Intercommunalité :**

- Délibération portant sur des entrées-sorties de communes sur des compétences optionnelles au sein du Symielec var

**8. Urbanisme :**

- Adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune
- Mise en place du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune
- Adoption d'une réglementation sur les clôtures

\*\*\*\*\*

Vous trouverez joints à la présente :

- *Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,*

- ***D'ores et déjà, les projets de délibérations portant sur le PLU compte tenu de leur importance :***

- Adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune
- Mise en place du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune
- Adoption d'une réglementation sur les clôtures

- *Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*

\*\*\*\*\*



**Le Maire,**

**Emmanuel HUGOU**

# POUVOIR

*En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du ..... à .....h..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le .....

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

---

*Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.*

*Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil*

*Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.*